



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250415-2025_22-DE
Reçu le 17/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'an deux mille vingt cinq
Le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 11 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe
BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Stéphane ALVES DE MATOS, Maxime DE FREITAS, Françoise
JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS,
Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Daniel MAURIE.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal des états que
lui a fait parvenir la trésorerie de SARLAT concernant une liste de produits
irrécouvrables dont les montants s'élèvent à :

- **890,60€** pour le budget communal (Compte 6541)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces admissions en non-valeurs pour le montant indiqué ci-dessus,
- Inscrit les crédits nécessaires aux budgets correspondants,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à établir
les mandats correspondants.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 16 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

